

Brevet FBVL de Pilote XC de parapente

Ce brevet atteste des connaissances théoriques et pratiques minimales pour pouvoir décider de voler ou non, seul ou encadré, en fonction du site et des conditions. Ce brevet atteste également de la connaissance minimale de la réglementation aérienne belge et permet au pilote de faire des vols de distance ou des vols "cross-country" (XC). Ce brevet n'atteste PAS que le pilote est un expert en vol libre.

Conditions pour obtenir ce brevet:

En plus des conditions pour l'obtention du brevet FBVL de Pilote, le candidat devra réussir l'examen théorique FBVL sur la réglementation aérienne.